

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836

Numéro SIREN : 478 846 058

Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 3382

**CONFORME
A L'ORIGINAL**

①

BILAN -- ACTIF

BOFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2 	
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE		77340	PONTAULT COMBAULT
Durée de l'exercice précédent : 1 1 2 			
Numéro SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6 	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement	AB		AC
Frais de développement	CX		CQ
Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 178	AG 25 178
Fonds commercial (I)	AH		AI
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM
Terminis	AN		AO
Constructions	AP		AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS
Autres immobilisations corporelles	AT		AU
Immobilisations en cours	AV		AW
Avances et acomptes	AX		AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
Autres participations	CU	175 400	CV 175 400
Créances rattachées à des participations	BB		BC
Autres titres immobilisés	BD		BE
Prêts	BF		BG
Autres immobilisations financières	BH		BI
TOTAL (II)	BJ	200 578	BK 200 578
Matières premières, approvisionnements	BL		BM
En cours de production de biens	BN		BO
En cours de production de services	BP		BQ
Produits intermédiaires et finis	BR		BS
Marchandises	BT		BU
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 400	BY 26 400
Autres créances (3)	BZ	1 165 871	CA 1 165 871
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	192	CE 192
Disponibilités	CF	16 118	CG 16 118
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 520	CI 2 520
TOTAL (III)	CJ	1 211 101	CK 1 211 101
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 411 679	LA 1 411 679

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

Retenues (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2/02

Désignation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 126 000 ...)	DA	126 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Frais de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD	12 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants E)	DG			
	Report à nouveau	DH	426 218		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 123		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées †	DK			
	TOTAL (II)	DL	566 941		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	663 047		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 626		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	76 064		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	FB			
	TOTAL (IV)	EC	844 737		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 411 679		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Reserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme †	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	844 737			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

Formulaire obligatoire Article 53 A
du Code général de l'imposition

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Neant <input type="checkbox"/>					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	83 652	FB	FC	83 652	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	118 800	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		202 452	FK	FL	202 452
	Production stockée *				FM	22 000	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	9 591	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	235 544	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	83 336	
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 497	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	919	
	Salaires et traitements *				FY	78 845	
	Charges sociales (10)				FZ	69 784	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA		
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	237 383		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 840)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	4	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	4		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	106	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	106		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(102)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 942)		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2017

Dénomination de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Non				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	IV		IV		IV		
	TOTAL IV	IV	96 000	IV		IV	96 000	
CORPORELLES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8P		
	Autres participations	8U	96 000	8V		8W	79 400	
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IV		IV		IV		
	TOTAL IV	IV	96 000	IV		IV	96 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G	121 178	0H		0I	79 400	
	FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	IV		IV		IV	
		TOTAL IV	IV	175 400	IV		IV	175 400
	CORPORELLES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OV	
		Autres participations	IO	175 400	OY		OZ	175 400
		Autres titres immobilisés	II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		IV		2E		2G		
TOTAL IV		IV	175 400	NI		2I	175 400	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II	200 578	OK		OL	200 578	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis) du CGI doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS Néant

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations <small>1</small>	Augmentation du montant des amortissements <small>2</small>	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) <small>5</small>	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) <small>3</small>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) <small>4</small>		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis 1 du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées *pendant* au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à remettre chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Établissement obligatoirement prévu par l'article 33 A du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS	Neant <input checked="" type="checkbox"/>
--	---

let EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		UN		UP		UQ		UR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R0	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. générales, agencements et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	S11	S12				
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NI			NI				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général = (NP + NQ + NR)	NW	Total général = (NS + NT + NU)		NY	Total général = (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Designation de l'entreprise **2G PARTICIPATIONS**Neant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A.H) ¹	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) ²	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 300%	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du C.G.)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TI	TU	
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) ³	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) ³	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE LA MAIRIE IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	LM	LN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE LA MAIRIE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		VX	26 400	26 400		
	Créance représentative de titres (Prévisions pour décaissements de titres en cours de négociation et de placement)		ZU				
	Personnel et comptes rattachés		LY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	82 882	82 882	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	997 600	997 600		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	85 389	85 389		
	Charges constatées d'avance		VS	2 520	2 520		
	TOTAUX			VT	1 194 791	1 194 791	
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 988	34 988			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VV	7 465	7 465		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	726 220	726 220			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	76 064	76 064			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	844 737	844 737		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise **2G PARTICIPATIONS**

Neant Exercice clos le **31122016**

I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	2 123
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible	a réintégrer :	WB
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	XW 71
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 156 du CGI				XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)				I7 (1 884)
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
	Moins-values nettes à long terme		{ imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) { imposées au taux de 0 %		I8 ZN WN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ plus-values nettes à court terme { plus-values soumises au régime des fusions		WO XR
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT Intérêts excédentaires (art. 39-13e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement deduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
				TOTAL I WR 310	

II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu), { - imposées au taux de 0 % { - imposées au taux de 19 % { imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures { imputées sur les déficits antérieurs		WV WH WP WW XB I6 WZ
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				
	Régime des sociétés mères et des filiales (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer				ZY
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement				XD
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles(44 sexies)	L2	Jouées entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 hendecies) PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à réorganiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 4 436
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
				TOTAL II XH 4 436	

III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ bénéfice (I moins II) { déficit (II moins I)			XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	XJ 4 126
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL
Résultat fiscal Bénéfice (ligne XN) ou déficit reportable en avant (ligne XO)				XN	XO 4 126

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K1	
Deficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Deficits reportables (différence K1-K5)		K6	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al, 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

 NU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

2058-C-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise : **26 PARTICIPATIONS**

Neant

ORIGINES				AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	393 431		Affectations aux réserves	{ - Réserves légales	ZB
					{ - Réserves légales	ZD
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	33 392		Dividendes		ZE
				Autres répartitions		ZF 604
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG 426 218
TOTAL I	ØF	426 822		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH 426 822
				TOTAL II		

DISTRIBUTIONS (ARTICLE 235 TER ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice **XV**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
	- Sous-traitance				YT			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	4 497		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 497		
	- Taxe professionnelle (CFE, CVAE)				YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	919		
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	919			
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	23 774		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	54		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015)				ØZ	73 932		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS			
DIVERS	- Effectif moyen du personnel (dont : apprentis ; handicapés) :				YP	2.00		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	‰		
	Numero de centre de gestion agréé	XP						
						- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 25 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher <input type="checkbox"/> Sinon 0	ZR <input type="checkbox"/>
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octes du CGI					RH			
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	65 499	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	<input type="text" value="1"/>		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹		Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶	
I - Immobilisations ⁷	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⁸		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁹	Court terme ¹⁰	Long terme ¹¹			Plus-value taxable à 19% (12)
				19% ¹³	15% ou 16% ¹⁴	0% ¹⁵	
I - Immobilisations ⁷	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisés		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) ¹⁶						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (17)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (18)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (19)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

EBP Informatique 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (12) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 E du CGI

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

obligation
article 39 A du code
général de l'impôt

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS				N° <input checked="" type="checkbox"/>		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxés à 10 %	taxés à 15 %	taxés à 18 %	taxés à 19 %	taxés à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

2059-E-SD

Formulaire obligatoire

SAS 26 PARTICIPATIONS

Néant

Exercice ouvert le 01/01/2016

et clos le 31/12/2016

Durée en nombre de mois 1 2

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	OA	83 652
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	118 800
Production stockée	OD	22 000
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 500
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1 OM	225 953

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	83 336
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	4 497
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2 OJ	87 835

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 OG	138 118
-----------------------------	----------------------	---------

IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	138 118
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	202 452
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

N° 11624 * 17

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Neant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANCQ Prénom(s) GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 39 BIS Voie CHEMIN DES VIGNES
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prénom(s) GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 20/12/1970 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 1 Voie CLOS DAME GILLE
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.
2. Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MME pour Mademoiselle.
- Tous explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002.

Formulaire obligatoire
ann. 30 de l'ann. III du 7/3/11

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
2 (1)Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voies) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE:

P5

Forme juridique	SARL	Dénomination	DP1 PONTAULT
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 4 0 6 8 3 9 0	% de détention	100.00
Adresse : N°	47	Voie	AVENUE CHARLES ROUXEL
Code Postal	77340	Commune	PONTAULT COMBAULT
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP2 MELUN
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 3 5 7 8 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	41	Voie	AVENUE THIERS
Code Postal	77000	Commune	MELUN
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP4 SUCY
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 8 5 5 5 7 8 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	209	Voie	RUE DE BOISSY
Code Postal	94370	Commune	SUCY EN BRIE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	SB COMBS LA VILLE
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 6 4 0 0 4 5	% de détention	100.00
Adresse : N°		Voie	PLACE DE L'AN 2000
Code Postal	77380	Commune	COMBS LA VILLE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH3 TORCY
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 4 2 4 2 1 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	7	Voie	AVENUE JACQUES PREVERT
Code Postal	77200	Commune	TORCY
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH1 CHAMPIGNY
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 3 1 2 7 6 0 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	107	Voie	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal	94500	Commune	CHAMPIGNY SUR MARNE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH2 MEAUX
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 4 7 1 5 3 2 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	31	Voie	RUE DU COMMANDANT BERGE
Code Postal	77100	Commune	MEAUX
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP5 CHENNEVIERES
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 1 8 1 5 4 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	23	Voie	ROUTE DE LALIBERATION
Code Postal	94430	Commune	CHENNEVIERES SUR MARNE
		Pays	FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice 2012.

2017

Filiales et participations

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital de la société)



Extension 1

Forme juridique	SARL	Dénomination	DP6 LAGNY	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 1 3 6 6 8 1	% de détention	100.00
Adresse :	N° 117	Voie	RUE SAINT DENIS	Code Postal	77	Commune	LAGNY SUR MARNE
						Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS	N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 8 0 9 2 4	% de détention	100.00
Adresse :	N° 138	Voie	ROUTE DE CORBEIL	Code Postal	91360	Commune	VILLEMORISSON SUR ORGE
						Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP7 SANTENY	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 7 9 7 5 1 7 9	% de détention	100.00
Adresse :	N° 14	Voie	ROUTE NAIONALE 19	Code Postal	94440	Commune	SANTENY
						Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP8 YERRES	N° SIREN (si société établie en France)	7 1 8 9 2 6 1 6 0 9	% de détention	100.00
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE DE LA RESISTANCE	Code Postal	91330	Commune	YERRES
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

1) Il est indiqué le nombre de filiales excédant le nombre de lignes de l'imprimé, ainsi qu'un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case, préciser à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Le 30 juin 2016, à 11 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2016**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2016;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa

ak x 3

de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2016**, tels qu'il lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **2123 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	2 123 €
Total	2 123 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

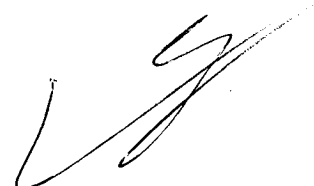
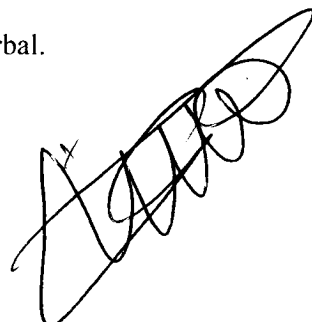
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Néant

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

NOM	RCS/SIRET	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATIONS	47884605800012		mère
DP1 PONTAULT	48406839000018	100%	
DP2 MELUN	49203578700018	100%	
DP4 SUCY	49855578800013	100%	
SB COMBS LA VILLE	51364004500011	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	50312760700011	100%	
DPH2 MEAUX	50471532700012	100%	
DPH3 TORCY	51342421800016	100%	
DP5 CHENNEVIERES	52818154800017	100%	
DP6 LAGNY	52913668100010	100%	
DP7 SANTENY	53797517900012	100%	
DP8 YERRES	78926160900018	100%	
DP3 STE GENEVIVE DES BOIS	49208092400029	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.
La société 2G Participations détient 100% des parts de la SARL DP9 ROISSY EN BRIE à compter du 08/02/2017

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 2 juin 2017

La Gérance

